Appel à projets PEPR SAMS

Science avec et pour la société

Appel Microbiomes, alimentation et vulnérabilités sociales : recherches participatives pour faire progresser les connaissances et contribuer à réduire les inégalités de santé

Date d'ouverture de l'appel : 17 novembre 2026

Date limite du dépôt des propositions : 9 Avril 2027 18h CET

- **Webinaires d'information**

Deux webinaires d'information se tiendront les **1 décembre 2026 de 12h30 à 13h30** et **8 décembre 2026 de 13h à 14h.** Ils permettront de présenter les objectifs de l'appel à projets, ses modalités de candidature et de répondre aux questions des personnes intéressées. Ces webinaires et leurs modalités d'inscription seront annoncés via les canaux de communication du PEPR SAMS.

- **Webinaire de présentation des projets et de mise en relation**

Afin de faciliter la constitution des équipes, un webinaire distinct permettra aux porteuses et porteurs de projet qui le souhaitent de présenter brièvement leur projet, y compris à un stade exploratoire, et de préciser, le cas échéant, les compétences, expertises ou partenaires qu'ils recherchent. Ce webinaire sera également ouvert aux personnes et organisations intéressées par une contribution à un projet. La participation est facultative. Si vous êtes intéressés, veuillez-vous inscrire via le lien sur la plateforme de dépôt **au plus tard le 17 Décembre** en indiquant votre mail ; le thème de votre projet et les éventuelles compétences recherchées.

Contact et information complémentaire :

Retrouvez toutes les informations relatives à l'appel sur la **Plateforme de l'appel à projets.**

Pour toute question, nous vous invitons à privilégier la messagerie interne de la plateforme, accessible après la création de votre compte.

En cas de difficulté d'utilisation de cette messagerie, vous pouvez contacter l'équipe du PEPR SAMS à l'adresse suivante : **equipe@pepr-sams.fr**.

Contexte

Les microbiomes humains jouent un rôle majeur dans le maintien de la santé et dans le développement de nombreuses pathologies chroniques. Leur composition et leurs fonctions sont influencées par de multiples facteurs biologiques, environnementaux, comportementaux et sociaux, parmi lesquels l'alimentation.

Les comportements alimentaires, les expositions environnementales et les trajectoires de santé sont eux-mêmes fortement conditionnés par les conditions de vie, les ressources économiques, les environnements alimentaires, les conditions de travail, les parcours de soins ou encore les discriminations. Ces déterminants contribuent aux inégalités de santé observées au sein de la population. Pourtant, leurs interactions avec les microbiomes demeurent encore insuffisamment documentées, notamment dans les populations exposées aux vulnérabilités sociales, alimentaires ou sanitaires.

Par ailleurs, de nombreuses recherches sur les microbiomes reposent sur des cohortes et des dispositifs de recrutement qui peinent à refléter la diversité des populations. Certaines catégories de population demeurent sous-représentées dans les études existantes. Cette sous-représentation limite notre compréhension de la variabilité des microbiomes humains, de leurs déterminants et de leurs relations avec la santé ainsi que notre capacité à produire des connaissances généralisables et à développer des stratégies de prévention adaptées à l'ensemble de la population.

Les recherches participatives sont des démarches scientifiques fondées sur un partenariat entre les équipes de recherche et des acteurs non académiques qui contribuent, selon des modalités adaptées aux objectifs du projet, à la conception, à la réalisation, à l'interprétation et à la diffusion des recherches afin de produire des connaissances scientifiquement robustes et socialement pertinentes. Dans le contexte des recherches sur les liens entre microbiomes et santé au cours de la vie, prenant en compte différentes expositions telles que l'alimentation, les modes de vie ou les conditions environnementales, les approches participatives constituent une opportunité scientifique autant que sociétale.

Dans le cadre du présent appel, les populations concernées ne sont pas considérées comme de simples participantes à la recherche mais comme des partenaires de la production des connaissances, dont les savoirs expérientiels, les connaissances des réalités de terrain et les attentes contribuent à la qualité scientifique, à la pertinence et à l'impact des recherches. En associant les populations concernées et les acteurs de terrain à différentes étapes de la recherche, elles peuvent contribuer à améliorer la pertinence des questions étudiées, l'identification de nouveaux déterminants, la qualité du recrutement et du suivi des participants, l'interprétation des résultats ainsi que leur appropriation par les populations concernées.

Le PEPR SAMS souhaite soutenir des projets de recherche ambitieux fondés sur un partenariat scientifique entre chercheurs, populations concernées et acteurs de terrain afin de co-produire de nouvelles connaissances sur les interactions entre microbiomes, alimentation, conditions de vie et santé. L'ambition est de mieux représenter la diversité des populations dans les recherches sur les microbiomes, tout en répondant à des questions scientifiques et sociétales construites conjointement avec les partenaires du projet.

Ambition et objectifs de l'appel

Les approches participatives sont attendues non seulement pour renforcer le dialogue entre science et société, mais également pour favoriser la co-production de connaissances scientifiquement robustes et pertinentes pour les populations concernées, notamment en permettant une meilleure représentation des populations aujourd'hui insuffisamment incluses dans les cohortes et études

existantes. Cet appel vise à créer de nouvelles alliances scientifiques entre chercheurs, professionnels de terrain et populations aujourd'hui insuffisamment représentées dans les recherches sur les microbiomes et soutenir des projets permettant de :

- Produire de nouvelles connaissances sur les interactions entre conditions de vie, alimentation, microbiomes et santé, notamment pour mieux comprendre les déterminants et mécanismes contribuant à la prévention et à la préservation de la santé au cours de la vie ;
- Améliorer la représentation dans la recherche de populations insuffisamment étudiées ou exposées à des vulnérabilités sociales ou sanitaires ;
- Renforcer les interactions entre disciplines scientifiques, populations concernées et acteurs de terrain afin de mieux comprendre les déterminants des inégalités de santé et d'identifier des leviers susceptibles de contribuer à leur réduction.

L'ambition n'est pas uniquement d'utiliser les approches participatives comme un outil de recrutement ou d'acceptabilité des recherches. Il s'agit de construire des partenariats dans lesquels chercheurs, populations concernées et acteurs de terrain contribuent conjointement à la production des connaissances, depuis l'identification des enjeux et des questionnements jusqu'à l'interprétation et à la restitution des résultats. Ces approches doivent permettre à la fois de faire émerger des connaissances difficilement accessibles par les démarches conventionnelles et de mieux répondre aux préoccupations et aux besoins des populations concernées.

Le présent appel propose deux modalités de financement complémentaires, correspondant à des niveaux de maturité différents des projets :

- Les projets de co-construction en recherche participative (appelés ensuite, projet de co-construction), destinés à soutenir l'émergence ou la consolidation de partenariats entre acteurs académiques et non académiques et la co-construction d'un futur projet de recherche participative.
- Les projets de recherche participative, destinés à soutenir la réalisation de projets scientifiques fondés sur un partenariat entre acteurs académiques et non académiques. Ces projets peuvent intégrer une phase initiale de co-construction permettant de préciser ou d'adapter certaines dimensions scientifiques et participatives du projet.

Orientations scientifiques

L'appel vise à soutenir des projets de recherche participative permettant de produire de nouvelles connaissances sur les interactions entre microbiomes, alimentation, conditions de vie et santé dans des populations insuffisamment représentées dans les recherches actuelles. L'appel est centré sur l'acquisition de connaissances et sur les approches de prévention et de préservation de la santé. Les projets principalement centrés sur la prise en charge thérapeutique ou l'évaluation clinique d'un traitement ne relèvent pas du périmètre de cet appel.

Les projets devront s'inscrire ou viser à développer un projet s’inscrivant dans une ou plusieurs des orientations suivantes.

1. **Mieux comprendre les déterminants des microbiomes dans des populations exposées à des vulnérabilités**

Les projets pourront explorer l'influence des conditions de vie, des environnements alimentaires, des conditions de travail, des parcours de santé ou d'autres déterminants sociaux et environnementaux sur les microbiomes, leurs fonctions et leurs relations avec la santé.

2. **Comprendre les mécanismes reliant alimentation, microbiomes et inégalités de santé**

Les projets pourront étudier comment les comportements alimentaires, les environnements alimentaires ou les contraintes socio-économiques influencent les microbiomes et contribuent à des trajectoires de santé différentes. Ils pourront également analyser les mécanismes biologiques, nutritionnels, comportementaux ou sociaux susceptibles d'expliquer ces interactions.

3. Concevoir et évaluer des interventions coconstruites avec les populations concernées

Les projets pourront développer, mettre en œuvre et évaluer des interventions conçues avec les populations concernées et leurs représentants visant à agir sur les déterminants de la santé, notamment les environnements et pratiques alimentaires, ou d'autres facteurs susceptibles d'influencer les microbiomes. Les effets de ces interventions pourront être évalués au moyen d'indicateurs microbiologiques, biologiques, nutritionnels, cliniques, comportementaux ou sociaux.

Principes de recherche participative

Partenariat et co-construction (concerne les deux types de projets)

Les projets devront partir d'enjeux partagés entre chercheurs, populations concernées et acteurs de terrain et permettre la co-construction de tout ou partie de la problématique et du projet de recherche. La recherche participative constitue un élément structurant du présent appel.

Les projets devront reposer sur un partenariat initial entre acteurs académiques et non académiques, dont la structuration et les modalités de collaboration pourront être consolidées au cours du projet, notamment dans le cadre des projets de co-construction. Ce partenariat devra contribuer à la définition, à la conduite, à l'interprétation et à la valorisation des recherches, selon des modalités adaptées aux objectifs scientifiques du projet. A titre d'exemple, cette implication pourrait concerner :

- L'identification des besoins et des priorités ;
- La définition des objectifs de recherche ;
- L'élaboration des protocoles ;
- Les stratégies de recrutement et de participation ;
- La collecte ou la production de données ;
- L'interprétation et la contextualisation des résultats ;
- La diffusion et la valorisation des connaissances produites.

Les démarches purement consultatives ou limitées au recrutement des participants ne répondront pas pleinement aux objectifs de l'appel.

Une attention particulière sera portée à la place envisagée pour les populations concernées et à la pertinence des modalités de participation et de gouvernance proposées, en tenant compte du type de projet.

Restitution et partage des connaissances

Pour les projets de co-construction en recherche participative, les porteurs devront prévoir des modalités de restitution et de partage des résultats dans la co-construction avec les partenaires et les populations concernées. Cette restitution pourra notamment porter sur les questions de recherche élaborées conjointement, les choix méthodologiques envisagés, les modalités de participation définies et les perspectives de développement du futur projet de recherche.

Pour les projets de recherche participative, la restitution des connaissances ne constitue pas uniquement une étape de diffusion des résultats mais participe pleinement de la démarche de partenariat scientifique. Elle doit permettre aux populations concernées de s'approprier les connaissances produites, de les discuter et, lorsque cela est pertinent, de contribuer à leur

interprétation et à l'identification de nouvelles questions de recherche. Les projets devront donc prévoir des modalités explicites de restitution et de partage des connaissances produites avec les populations concernées et les acteurs impliqués dans la recherche.

Ces modalités pourront prendre différentes formes selon leur pertinence au regard des objectifs et caractéristiques du projet :

- Ateliers de restitution ;
- Supports pédagogiques adaptés aux publics concernés ;
- Dispositifs de médiation scientifique ;
- Espaces de discussion autour des résultats ;
- Modalités de retour d'informations individuelles.

L'objectif est de favoriser une compréhension partagée des connaissances produites, de permettre leur appropriation par les populations concernées et leurs représentants et d'enrichir la réflexion collective sur les actions susceptibles d'améliorer la santé.

Lorsque des retours d'informations individuelles sont envisagés, les porteurs devront démontrer que les modalités retenues sont compatibles avec les exigences éthiques, réglementaires et juridiques applicables, notamment en matière de protection des données personnelles, de recherche impliquant la personne humaine et de communication des résultats de recherche.

Une attention particulière sera portée à la robustesse scientifique des informations communiquées ainsi qu'à la prévention des risques de mauvaise interprétation des résultats.

Consortia attendus

Chaque consortium devra associer au minimum :

- Un partenaire académique affilié à un établissement ou organisme français d'enseignement supérieur et/ou de recherche éligible au financement dans le cadre du règlement financier applicable aux PEPR (voir lien ci-dessous) qui assurera la responsabilité scientifique et technique du projet ;
  ( ) .
- Un partenaire non académique représentant les populations concernées ou travaillant directement avec elles, tel qu'une association, une collectivité territoriale, une ONG, une structure médico-sociale ou toute autre acteur de la société civile pertinent au regard du projet.
- Un des partenaires disposera d'une expérience avérée dans le domaine des microbiomes, il pourra être le partenaire académique responsable du projet ou un autre partenaire du consortium.

Un « tiers-veilleur », chargé d'accompagner la démarche participative et de faciliter la collaboration entre les partenaires, notamment entre chercheurs, acteurs de terrain et populations concernées pourra également être impliqué dans les projets sans que cela ne soit une obligation.

Les partenaires non académiques devront être associés de manière effective à la construction et à la conduite du projet, selon des modalités adaptées aux objectifs et au niveau de maturité de la proposition.

Les conditions d'éligibilité au financement des acteurs de la société civile, seront examinées au cas par cas ; il est nécessaire de faire cette démarche qui conditionnera le volet financier du projet très en amont de la date butoir de soumission.

Exemples indicatifs de projets

- A titre illustratif et sans caractère exhaustif, les projets pourront concerner : les interactions entre précarité alimentaire, pratiques alimentaires, microbiomes et santé avec les populations concernées et les acteurs de terrain ;
- L'influence des conditions de vie ou de travail sur les microbiomes et santé notamment chez des populations exposées à des vulnérabilités ;
- Recherche participative conduite avec des populations confrontées à des discriminations ou à des inégalités de santé afin d'explorer les interactions entre conditions de vie, microbiomes et trajectoires de santé.
- Des interventions territoriales coconstruites avec des citoyens, associations et collectivités visant à améliorer les environnements alimentaires et à en étudier les effets sur les microbiomes et santé.

Organisation de l'appel et modalités de financement

L'appel à projets propose deux modalités de financement complémentaires, correspondant à des niveaux de maturité différents des projets de recherche participative.

Projets de co-construction

Ce financement vise à soutenir la construction ou la consolidation d'un partenariat entre acteurs académiques et non académiques et l'élaboration conjointe d'un futur projet de recherche participative. Au moment du dépôt, les candidats devront avoir identifié un enjeu scientifique relevant des objectifs de l'appel ainsi qu'au minimum un partenaire académique et un partenaire non académique souhaitant construire ensemble le projet. Le consortium définitif, le protocole de recherche et l'ensemble des modalités de participation ne sont pas attendus comme totalement finalisés à ce stade. A titre d'exemple ce type de projet pourrait viser à 1/mettre en place l'équipe-projet avec les partenaires non-académiques, 2/ déterminer entre partenaires le livrable de cette phase (question de recherche, protocole/méthodologie adaptée et concertée, questionnaire…) et 3/ préciser les modalités pour produire ce livrable (comment les partenaires vont travailler ensemble : constitution de l'équipe-projet, modalités/fréquence de travail, répartition des rôles, etc…)

Le financement pourra permettre de préciser et de coconstruire les questions de recherche, de consolider le partenariat, de définir les modalités de participation des populations concernées, de préparer les approches méthodologiques et d'évaluer la faisabilité du futur projet.

Les projets de co-construction devront produire des résultats utiles à la consolidation du partenariat et à la définition d'un futur projet scientifique et participatif. Ce financement ne garantit pas l'obtention d'un financement ultérieur.

Le projet de recherche participative

Ce financement s'adresse aux consortiums disposant d'une problématique scientifique et d'un partenariat initial suffisamment avancés pour proposer un projet de recherche participative, sans que l'ensemble de ses composantes soit nécessairement finalisé au moment du dépôt.

Les propositions devront présenter les objectifs scientifiques envisagés, les principales approches méthodologiques, les partenaires impliqués et la démarche participative proposée, avec un niveau de précision suffisant pour permettre d'apprécier la qualité scientifique et la faisabilité du projet.

Les projets pourront intégrer une phase initiale de co-construction, d'une durée indicative de 4 à 6 mois, afin de préciser ou d'adapter avec les partenaires certaines dimensions du projet, notamment les questions de recherche, les méthodes, les modalités de participation ou l'organisation du partenariat.

Cette phase devra être intégrée au programme de travail et au budget du projet. Elle permettra de consolider le projet scientifique et participatif avant le déploiement des activités de recherche prévues.

Modalités de financement, durée et éligibilité des acteurs non académiques

Les projets de co-construction

Le budget maximal de l'aide accordée est de **20 000 Euros par projet.** Les frais de gestion à hauteur de 20% maximum s'ajouteront à ce montant. La durée maximale des projets est de 18 mois.

Les projets de recherche participative

Le montant maximal de l'aide accordée est de **400 000 € par projet**. Les frais de gestion de 20% maximum s'ajouteront au montant du projet. La durée maximale des projets est de 42 mois. Les dépenses éligibles sont celles prévues par le règlement financier applicable aux PEPR. Elles pourront notamment couvrir les ressources humaines, les prestations et analyses, les consommables, les missions ainsi que les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de la démarche participative, dans les conditions précisées dans le règlement de l'appel.

Les projets financés sont soumis aux dispositions administratives, financières, éthiques et réglementaires précisées dans le règlement de l'appel. Les candidats sont invités à en prendre connaissance avant d'élaborer leur proposition de projet. **Il est souhaitable d'anticiper le plus possible la démarche concernant l'éligibilité des acteurs non-académiques qui déterminera les modalités financières applicables.**

Le PEPR SAMS prévoit de financer deux projets de recherche de co-construction et deux projets de recherche participative, sous réserve de la qualité des propositions reçues et dans la limite de l'enveloppe disponible.

Processus de sélection

Dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être déposées sur la plateforme de l'appel à projet ([AAP SAMS, Plateforme de dépôt]). Les modèles des documents scientifiques et financier sont disponibles en téléchargement sur la plateforme, dans la rubrique « calendrier et modalités de candidature »

Les candidats sont invités à créer leur compte sur la plateforme suffisamment en amont de la date de clôture.

Le dépôt du dossier complet et l'enregistrement du formulaire rempli seront à effectuer au plus tard le 9 avril 2027 18h (heure de Paris). Pour chacun des deux types de projets, le dossier de candidature comprendra :

- Le dossier scientifique, complété à partir du modèle correspondant au type de projet choisi ;
- Le budget prévisionnel suivant le formulaire fourni et adapté au type de projet concerné ;
- Les CV du partenaire académique responsable scientifique et technique du projet (2 pages) et CV (1/2 page) des autres partenaires académiques et non-académiques.
- GANTT

Pour toute question relative à l'appel à projets, nous vous invitons à privilégier la messagerie interne de la plateforme, accessible après la création de votre compte.

En cas de difficulté d'utilisation de cette messagerie, vous pouvez contacter l'équipe du PEPR SAMS à l'adresse suivante : equipe@pepr-sams.fr

Recevabilité et éligibilité

Pour être recevable et éligible, la proposition devra :

- Être déposée complète dans les délais et respecter les consignes de présentation et les limites de longueur de texte indiquées dans les formulaires et sur la plateforme ;
- S'inscrire dans le champ et les objectifs du présent appel ;
- Associer au minimum un partenaire académique éligible au financement et assurant la responsabilité scientifique et technique du projet et un partenaire non académique représentant les populations concernées ou travaillant directement avec elles ;
- Disposer au sein du consortium d'une expérience avérée dans le domaine des microbiomes ;
- Placer la démarche de recherche participative au cœur du projet proposé ;
- Respecter les conditions de durée et de financement précisées dans le présent appel et son règlement.

Les conditions administratives et financières détaillées sont précisées dans le règlement de l'appel disponible sur la plateforme de l'appel

Critères d'évaluation

Les propositions recevables et éligibles feront l'objet d'une évaluation sur la base des critères présentés ci-dessous, adaptés à chacun des deux types de projets. Nous avons fait le choix de détailler les critères

afin que vous compreniez bien ce qu'ils recouvrent et les informatisons à ne pas oublier dans le descriptif du projet. Les décisions de financement seront prises à l'issue de ce processus, dans la limite de l'enveloppe disponible.

Projets de co-construction en recherche participative (20 K€ maximum)

Critère 1. Intérêt scientifique et sociétal

- La pertinence de la problématique au regard des objectifs spécifiques du présent appel et des priorités scientifiques du PEPR SAMS ;
- Son potentiel d'apport de connaissances nouvelles sur les interactions entre conditions de vie, alimentation, microbiomes et santé, notamment dans une perspective de prévention et de préservation de la santé ;
- L'intérêt scientifique et sociétal de la population, du contexte ou de la situation étudiée.

Critère 2. Partenariat initial et démarche participative envisagée

- La complémentarité et l'adéquation des compétences du partenariat initial entre acteurs académiques et non académiques ;
- La qualité des modalités envisagées pour associer les partenaires non académiques et les populations concernées ou leurs représentants à la co-construction du projet.

Critère 3. Cohérence et faisabilité du programme de co-construction

- La clarté des dimensions du projet restant à construire ou à consolider conjointement ;
- La cohérence des activités pour élaborer un futur projet de recherche participative ;
- La faisabilité du programme au regard du calendrier et des moyens demandés.

Projets de recherche participative (400k€ maximum)

Critère 1. Excellence scientifique, originalité et adéquation aux objectifs de l'appel

- L'adéquation de la problématique et des objectifs scientifiques du projet aux objectifs spécifiques du présent appel et aux priorités scientifiques de SAMS ;
- La qualité et l'originalité des questions de recherche et des hypothèses scientifiques ;
- La pertinence et la robustesse des approches méthodologiques proposées, notamment pour l'étude des microbiomes sur ce point le PEPR privilégie le séquençage métagénomique shotgun; vous pouvez demander des précisions via la messagerie de la plateforme si vous le souhaitez.
- La capacité du projet à produire des connaissances nouvelles sur les interactions entre conditions de vie, alimentation, microbiomes et santé, notamment dans une perspective de prévention et de préservation de la santé.

Critère 2. Qualité du partenariat et de la démarche de recherche participative

- La qualité et la complémentarité du partenariat entre acteurs académiques et non académiques ;
- La place accordée ou envisagée pour les populations concernées ou leurs représentants dans la conception et la mise en œuvre du projet ;
- La qualité des modalités de co-construction, de gouvernance et de production conjointe des connaissances ;
- La pertinence des modalités de restitution et de partage des connaissances avec les populations concernées.

Critère 3. Choix des populations étudiée et contribution à une meilleure prise en compte de la diversité

- La justification du choix de la population au regard des questions scientifiques et sociétales du projet ;
- La contribution du projet à une meilleure représentation de populations insuffisamment étudiées dans les recherches sur les microbiomes ;
- L'adéquation des modalités prévues pour favoriser le recrutement, l'inclusion et le suivi des populations concernées.

Critère 4. Qualité de la mise en œuvre et faisabilité du projet

- La cohérence du programme de travail, du calendrier et de la répartition des responsabilités entre partenaires ;
- La faisabilité scientifique, participative, opérationnelle, éthique et réglementaire du projet ;
- L'adéquation des moyens demandés aux objectifs et aux activités du projet.

Critère 5. Valorisation des résultats et crédibilité des impacts attendus

- La pertinence des modalités de diffusion et de valorisation des résultats au regard des objectifs du projet et des publics concernés ;
- La crédibilité des impacts attendus, selon les dimensions scientifiques, sanitaires, sociétales, environnementales ou liées à l'action publique ;
- L'identification des acteurs susceptibles de contribuer à ces impacts et la cohérence des modalités envisagées pour favoriser leur mobilisation.